

# Communiqué phytosanitaire

n° 23 du 3 juillet 2024

## SOMMAIRE

### Généralité

- Protection de l'utilisateur

### Arboriculture

- *Drosophila suzukii*
- Sharka et tache bactérienne des fruits à noyau

### Viticulture

- Météo et phénologie
- Mildiou et oïdium
- Pourriture grise
- Flavescence dorée

## GÉNÉRALITÉ

### PROTECTION DE L'UTILISATEUR

La manutention des produits phytosanitaires génère un certain nombre de risques de contamination (pesage, préparation de la bouillie, application, nettoyage, travaux successifs). Afin de limiter au minimum les effets indésirables occasionnels ou chroniques, il convient de se protéger de façon adéquate. Les indications spécifiques à chaque produit concernant les dangers pour la santé et les mesures de protection de l'utilisateur sont mentionnées sur l'étiquette et/ou le mode d'emploi de chaque produit, ainsi que dans l'index phytosanitaire. Ces informations doivent impérativement être transmises à tous les collaborateurs concernés.

Plus d'information sur la protection de l'utilisateur :

- [Toolkit « Protection de l'utilisateur de PPh »](#)
- [Brochure « Produits phytosanitaires, travailler en sécurité »](#)

## ARBORICULTURE

### DROSOPHILA SUZUKII

Les captures dans le réseau de pièges sont en augmentation, mais restent faible (en moyenne, 32 individus par piège). Concernant le monitoring sur fruits, en moyenne 8% des 75 abricots contrôlés présentaient des pontes de *D. suzukii* (0 à 16% de fruits attaqués). Nous vous recommandons d'effectuer des contrôles sur fruits pour surveiller vos parcelles.

Les mesures d'hygiène doivent être rigoureusement appliquées lors des récoltes des fruits à noyaux et des baies afin de réduire le risque d'infestation (voir [communiqué n° 19](#)). Pour les produits homologués contre ce ravageur, veuillez consulter le [communiqué n° 20](#).

### SHARKA ET TACHE BACTÉRIENNE DES FRUITS À NOYAU

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi phytosanitaire le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la sharka (plum pox virus) et la maladie des taches bactériennes des fruits à noyau (*Xanthomonas arboricola* pv. *pruni*) sont classées parmi les « organismes réglementés non de quarantaine ». Cette modification signifie que ces pathogènes ne sont plus soumis à la notification et à des mesures de lutte obligatoires. Cependant, nous vous recommandons de



Symptômes de *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* sur abricots



toujours surveiller vos vergers, de nous signaler les cas suspects et d'éliminer les arbres infestés. Les mesures prophylactiques (n'acheter que des plants certifiés) et les mesures d'hygiène (désinfecter les outils) restent essentielles. Plus d'informations sur le site de l'OFAG : [Sharka](#) ; [tache bactérienne des fruits à noyau](#).

## VITICULTURE

### MÉTÉO ET PHÉNOLOGIE

Depuis mercredi passé il a plu entre 1 et 8 mm, respectivement à Leytron et Martigny-Combe. Les conditions à venir sont majoritairement anticycloniques avec un temps généralement sec et assez ensoleillé. Des averses ne sont toutefois pas à exclure ce week-end.

La majeure partie du vignoble se trouve au stade BBCH 75 « petit pois ». Certains secteurs et cépages plus précoces présentent des débuts de fermeture de grappe.

### MILDIU ET OÏDIUM

#### Mildiou

Depuis une semaine, l'apparition de nouveaux symptômes se fait plus discrète. Les sorties de symptômes de mildiou sur grappe observés depuis la semaine dernière évoluent en rot brun ou se dessèchent. Il n'est pas possible de stopper une infection en cours. L'objectif est de protéger les organes sains, en croissance et nouvellement formés en intervenant de façon préventive et régulière. Privilégier des produits multi-sites de contact (cuivre, folpet).

#### Oïdium

Dans les parcelles historiquement sensibles et/ou sur cépages sensibles, les symptômes observés sur grappe se sont intensifiés. Rester vigilant face à l'oïdium et contrôler attentivement vos parcelles afin de prendre les mesures recommandées en cas d'oïdium déclaré sur grappe.

→ Jusqu'à la fermeture de la grappe la vigne est toujours sensible à ces deux maladies. Il est donc recommandé de maintenir les traitements entre 10 et 12 jours dans les vignes conduites avec des produits pénétrants ou systémiques et entre 8 et 10 jours avec des produits de contact.

Des doses de 250-300 g/ha de cuivre métal et 4 à 6,4 kg/ha de soufre mouillable sont recommandées. Les fourchettes hautes ou basses de ces intervalles sont à raisonner selon l'intensité des attaques et la qualité des travaux en vert.

→ Un **passage au sol** est à effectuer avant la fermeture de la grappe dans les secteurs traités par voie aérienne.

Pour plus d'informations sur les traitements recommandés voir [Communiqué phytosanitaire n°22](#).



*Mildiou sur grappe, Arvine  
Châteauneuf, rot brun et  
dessèchement des baies*



*Oïdium sur grappe, Gamay  
Châteauneuf*



## **POURRITURE GRISE**

Dans la majorité des situations, les mesures prophylactiques suffisent à éviter le développement du botrytis : aérer correctement la zone des grappes par un effeuillage et un égrappage adapté au cépage, éviter toute blessure des baies, maîtriser correctement l'irrigation et la vigueur de la vigne.

Couper les grappes par le milieu montre une excellente efficacité, généralement supérieure à celle d'un traitement chimique. Cette pratique réduit également les risques de blocage de maturation en fin de saison (folletage) et limite le dessèchement de la rafle.

Les matières actives utilisées contre le mildiou présentent souvent des efficacités partielles contre le botrytis. Pour certaines parcelles historiquement sensibles, où les mesures préventives ne suffisent pas, un traitement anti-botrytis spécifique juste avant la fermeture de la grappe peut être justifié.

## **FLAVESCENCE DORÉE**

Nous rappelons que le second traitement contre *Scaphoideus titanus* dans les périmètres de lutte contre la flavescence dorée doit être réalisé d'ici le 6 juillet. Pour plus d'informations voir [Communiqué n°20](#).

Service cantonal de l'agriculture

